AIDES

Tour Essor
14, Rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AIDES
Tour Essor
14, Rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

Sommaire

AIDES

Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AIDES
Tour Essor
14 Rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AIDES tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1.1 de l'annexe comptable relative à un changement de comptabilisation concernant un stock d'œuvres d'art,

- La note 1.2 de l'annexe comptable relative à un changement de présentation des soldes débiteurs et créditeurs de banque du principal partenaire bancaire de l'association,

- La note 1.3 de l'annexe comptable relative au changement de modalités d'application concernant les coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs,

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 829-3 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'annexe expose en page 38 et suivantes, les modalités d'élaboration retenue pour établir le Compte d'emploi des Ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié qu'en l'absence de règles comptables applicables à l'élaboration du Compte d'emploi annuel des Ressources, les modalités d'élaboration du Compte d'emploi, et notamment les règles relatives à l'affectation des frais de fonctionnement, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ce compte et correspondent aux règles retenues sur l'exercice précédent.
Nous sommes enfin assurés de la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du Compte d'emploi annuel des Ressources.

- l'annexe expose en page 13 et suivantes le changement de modalité d'application concernant les coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs. Nous nous sommes assurés de la justification et de la validité de ce changement de modalité d'application. Nous avons également vérifié, l'exactitude de l'information contenue dans l'annexe comptable, et que l'information prospective concernant l'incidence de ce changement de modalité d'application sur les comptes annuels de l'exercice 2008, soit bien fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

V

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des observations exposées ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Tourne,
Le 15 Juin 2009

P/ DURAND et Associés Aquitaine
Nicolas de LAAGE de MEUX
Commissaire aux comptes et Associé

BILAN

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net 31/12/2008	Net 31/12/2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	35 904	24 933	10 971	22 939
Concession, brevets et droits similaires	90 582	78 283	12 299	7 652
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				3 554 328
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	354 339		354 339	268 881
Constructions	3 097 872	502 852	2 595 020	1 767 861
Installations techniques, matériel et outillage industriel	234 358	172 109	62 249	46 548
Autres immobilisations corporelles	3 733 265	2 870 067	863 198	567 820
Immobilisations en cours				195 770
Avances et acomptes				31 000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	28 042		28 042	22 125
Prêts	468 855		468 855	275 987
Autres immobilisations financières	254 951	24 571	230 380	215 718
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**8 298 169**	**3 672 816**	**4 625 353**	**6 976 629**

STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	52 785		52 785	
Stocks de marchandises				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Avances, acomptes versés sur commandes	33 400		33 400	18 580
Créances usagers et comptes rattachés	216 772	91 828	124 943	50 550
Autres créances	5 826 570	22 933	5 803 637	4 634 995
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	622 465		622 465	8 306 441
Charges constatées d'avance (3)	351 012		351 012	251 506
ACTIF CIRCULANT (II)	**7 103 003**	**114 761**	**6 988 242**	**13 262 073**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	20 938		20 938	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	**15 422 110**	**3 787 577**	**11 634 533**	**20 238 702**

(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an	197 093	45 593
(3) Dont à plus d'un an	1 830 313	1 835 968
ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle	196 136	742 574
Dons en nature restant à vendre		

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819	1 327 819
Dont legs & dons contrepartie d'actifs immo. , subv. d'inv. affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	98 180	
Report à nouveau	(1 674 435)	(1 560 170)
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit) (4)	(851 648)	340 576
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau des résultats sous contrôle des tiers financeurs	571 823	262 163
Ecarts de réévaluation	1 611 783	1 611 783
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	393 000	233 107
Provisions règlementées		
Droits des propriétaires (Commodat)	40 000	
TOTAL (I)	1 516 522	2 215 279
Comptes de liaison (II)		
Provisions pour risques et charges	328 913	154 140
TOTAL (III)	**328 913**	**154 140**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	728 915	687 844
Sur autres ressources	59 986	29 450
TOTAL (IV)	**788 900**	**717 294**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 543 946	10 125 354
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 024	891
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 426 773	1 984 248
Dettes fiscales et sociales	2 314 240	2 114 146
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 882	
Autres dettes	189 058	191 080
Produits constatés d'avance (1)	3 517 274	2 736 271
TOTAL (V)	**9 000 198**	**17 151 990**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	**11 634 533**	**20 238 702**
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des av. & acpt. recus sur cdes en cours)	5 777 496	15 387 631
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des av. & acpt. recus sur cdes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeur de banque	68 475	44 757
(3) Dont emprunts participatifs		
(4) Dont Compte 1201 : Excédent	275 599	539 766
Dont Compte 1291 : Déficit	307 021	71 757
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
ENGAGEMENTS DONNES :		

Euro

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises		
Prestations de services	14 042	14 283
Produits des activités annexes	160 522	155 738
MONTANTS NETS DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**174 564**	**170 022**
Production stockée	52 785	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	19 200 652	18 044 574
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	217 487	207 625
Collectes	15 047 779	11 711 103
Cotisations	30 070	34 789
Autres produits	223 499	107 769
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	**34 946 837**	**30 275 881**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]		
Autres achats et charges externes (2)	12 593 323	8 583 876
Impôts, taxes et versements assimilés	1 341 841	1 107 225
Salaires et traitements	10 605 026	9 305 780
Charges sociales	5 119 661	4 317 447
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	484 567	5 638 186
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actf circulant	90 877	22 933
Dotations aux provisions pour risques et charges	36 231	22 067
Autres charges	4 860 775	392 117
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	**35 132 301**	**29 389 632**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(185 464)**	**886 250**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(185 464)**	**886 250**
Bénéfice attribué ou perte transférée (IV)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation (4)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	80 512	1 535
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	**80 512**	**1 535**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	44 207	810
Intérêts et charges assimilées (5)	301 373	269 851
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**345 580**	**270 661**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**(265 068)**	**(269 126)**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II) + (V - VI)	**(450 531)**	**617 124**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68 327	70 004
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 340	3 138
Reprises sur provisions et transferts de charges	54 211	208 290
Total des produits exceptionnels (VII)	**142 878**	**281 433**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	224 939	386 388
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 245	33 660
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions	219 205	18 872
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**472 389**	**438 921**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**(329 511)**	**(157 488)**
Impôts sur les bénéfices (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**35 170 227**	**30 558 850**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	**35 950 269**	**30 099 214**
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	**(780 042)**	**459 636**
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	614 526	480 963
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	686 132	600 023
EXCEDENT OU DEFICIT	**(851 648)**	**340 576**

Compte de Résultat (Troisième Partie)

(1) Dont produit afférents à des exercices antérieurs dont redevances sur crédit-bail mobilier (2) dont redevances sur crédit-bail immobilier (3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (4) dont produit concernant des entreprises liées (5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS		
Bénévolats	5 973 058	
Prestation en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**5 973 058**	
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à dispo gratuite des biens		
Prestations		
Personnel bénévole	5 973 058	
TOTAL	**5 973 058**	

ANNEXE

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
(Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui sont :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- L'indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, éditées par le plan comptable général 1999, ainsi que par le plan comptable de la vie associative et le règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Changement de méthode comptable

1.1.1. Comptabilisation d'un stock d'œuvre d'art

A compter du 1er janvier 2008, les œuvres d'arts données par des artistes, destinées à être revendues, et présentes en stocks au 31 décembre 2008, ont été valorisées dans les comptes de AIDES pour leur valeur de mise à prix lors de la dernière vente aux enchères d'art contemporain agréée au profit de AIDES (2008) moins une décote de 10%, soit 53 K€. L'impact dans les comptes en 2008 est un stock à l'actif du bilan pour 53 K€ et un produit de variation de stock au compte de résultat pour 53 K€.

1.2. Changement de présentation

En 2008, tous les comptes bancaires BFCC ont été fusionnées dans un seul compte dont le solde est débiteur de 277 K€. Les comptes bancaires BFCC sont considérés comme étant des sous comptes d'un compte principal juridiquement unique.

Ainsi, en 2007, les soldes BFCC débiteurs sont à l'actif du bilan pour 7 895 K€ tandis que les soldes créditeurs sont au passif du bilan pour 9 083 K€. Le Bilan est « gonflé » de près de 8 M€.

En 2008, les soldes bancaires débiteurs s'élèvent à 8 384 K€ et les soldes bancaires créditeurs s'élèvent à 8 107 K€, soit un solde net débiteur de 277 K€. En présentation bilan, seul le solde net débiteur est présenté à l'actif du bilan pour 277 K€.

Ce changement de présentation explique principalement la diminution de près de 8 604 K€ entre 2007 et 2008 du total bilan.

1.3. Changement de modalités d'application

Le 3 avril 2009, La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) n'a pas validé la méthode de comptabilisation en immobilisation incorporelle des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs en considérant qu'il manquait un critère sur trois pour reconnaître ces coûts comme un actif. Pour la CNCC, l'engagement pris par le donateur de verser son don sur une période de 12 mois est certes un engagement moral mais pas juridique et est donc insuffisant.

Ce refus a pour conséquence l'enregistrement d'un changement de modalités d'application concernant la méthode de comptabilisation des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs, car l'engagement du donateur mentionné sur l'autorisation de prélèvement automatique, paraissait suffisant et ne permettait pas, à l'époque, de déceler une erreur manifeste dans le traitement comptable adoptée par AIDES.

Pour mémoire, depuis 2004, AIDES a engagé des opérations de marketing de rue via un prestataire de service.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les charges correspondantes à cette prestation faisaient l'objet d'un étalement sur une durée variable qui dépendait de l'espérance de vie statistique d'un prélèvement bancaire mis en place grâce à ce prestataire.

Au 1er janvier 2005, la mise en application des nouveaux règlements sur les actifs et notamment l'avis n°2004-15 du CNC a conduit à la suppression de ces charges à étaler et à la constatation des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs en immobilisation incorporelle. Pour ce faire, la CNCC consulté en 2005 par le commissaire aux comptes indiquait qu'une des conditions pour reconnaître en tant qu'actif, un fichier clients (le fichier donateur est assimilé à un fichier client), est l'existence de droits permettant de protéger ou de contrôler les relations de l'entité avec ce clients et par conséquent, les avantages économiques futurs. Cette indication avait conduit AIDES à ajouter sur les bulletins de prélèvement, d'une mention d'engagement de dons sur une période de 1 an, signé par le donateur.

En 2008, la Cour des Comptes a remis en cause la validité juridique de l'engagement du donateur et donc la méthode de comptabilisation des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs en immobilisation incorporelle appliquée par AIDES.

Par principe de prudence et avant de recevoir la réponse définitive de la Cour des Comptes et de la CNCC, AIDES a anticipé les conséquences d'un changement de traitement comptable sur le résultat en ralentissant en 2008 les opérations de marketing de rue.

En 2009, la réponse définitive a été rendue par la CNCC. Elle rappelle les textes issus du Plan Comptable Générale (PCG) et les avis de la CNC relatifs à la définition et aux critères de comptabilisations des actifs incorporels. Les conditions pour reconnaître un actif sont les suivantes:

- l'élément est identifiable,
- il est porteur d'avantages économiques futurs que l'entité contrôle,
- son coût peut-être évalué de façon fiable.

La Commission a constaté que les premiers et troisièmes critères étaient bien remplis mais que le critère disposant que l'actif est porteur d'avantages économiques futurs que l'entité contrôle n'est pas remplie. Selon sa décision, si la signature de l'autorisation de prélèvement constitue un engagement moral du donateur, elle ne saurait constituer un engagement juridique, le signataire pouvant toujours résilier cette autorisation. Tous les critères d'activation n'étant pas remplis, la Commission refuse la comptabilisation du « coût de négociation » du contrat signé avec le donateur parmi les immobilisations incorporelles et préconise leur constatation en charge.

Les impacts sur les comptes annuels 2008 sont les suivants :

- concernant le compte de résultat, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au premier janvier 2008 a été comptabilisée en autres charges d'exploitation pour 3 554 K€. Si la méthode précédente avait été poursuivie, des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs de 2008, constatés en immobilisations incorporelles, se seraient élevées à 2 730 K€ et la dotation aux amortissements calculée en 2008, concernant cette immobilisation incorporelle, aurait été de 4 943 K€. Ainsi, le changement de modalité d'application a une incidence de -1 341 K€ sur le résultat de l'exercice 2008 de l'association.
- concernant le bilan, les immobilisations incorporelles nettes enregistrent une diminution de 3 554 K€.

1.4. Création de la Coalition Internationale Sida (Plus)

1.4.1. Objet social de la Coalition et fonctionnement

La Coalition Internationale Sida (Plus) a été lancée le 2 juin 2008. Elle regroupe les 4 associations suivantes : AIDES en France, ARCAD SIDA au Mali (Association de Recherche de Communication et d'Accompagnement des personnes vivant avec le VIH/sida), COCQ-Sida au Québec (Coalition des Organismes Communautaires Québécois de Lutte contre le sida) et ALCS au Maroc (Association de Lutte contre le sida). Elle a pour objectifs de :

- replacer les malades au cœur des dispositifs d'aide et de prévention
- peser auprès des grands financeurs internationaux pour faire évoluer les programmes
- développer les associations membres en les soutenant et leur donnant plus de moyens
- mutualiser les expertises pour mener des projets de recherche communautaire

La Coalition devrait accueillir d'autres ONG internationales (avec le statut de membres ou de partenaires), chacune étant un acteur majeur de la lutte contre le VIH/Sida dans leur pays respectif.

Afin de soutenir et de permettre le lancement de l'activité de la Coalition, les 4 associations membres ont versé en 2008 un apport; la part versé par AIDES s'élève à 700 K€.

1.4.2. Comptabilisation de l'apport de la Coalition Plus à AIDES

AIDES et Plus ont signé en 2008 deux conventions d'apport en numéraire :

- l'une où AIDES apporte 700 K€ à Plus
- l'autre où Plus apporte 75 K€ à AIDES

Il s'agit ici du schéma de comptabilisation dans les comptes de AIDES de l'apport de 75 K€ de Plus vers AIDES.

Cet apport est caractérisé par un droit de reprise dans les conditions définies dans la convention d'apport.

D'un côté, le règlement 99-01 du CRC indique que les apports avec droit de reprise, caractérisés par la mise à disposition d'un bien au profit de l'organisme et par la définition dans la convention d'apport des modalités de reprise du biens, sont enregistrés en fonds associatifs.

D'un autre côté, l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 n'évoque que les apports de connaissance ou d'activité, mais pas les apports de biens. La jurisprudence va dans le sens d'un élargissement des ressources de l'association et étend le caractère licite des apports aux biens immobiliers et mobiliers uniquement (loi CA Lyon du 8 juin 1971 et CA Orléans du 19 février 1986).

Ainsi, un apport qui ne correspond pas à un bien durable (immobilier ou mobilier) utilisé pour les besoins propres de l'organisme doit être inscrit au compte de résultat. L'apport de Plus à AIDES est un apport en numéraire qui ne comporte pas de condition résolutoire d'affectation par l'apporteur à un projet définit ; il a donc été constaté en 2008 dans un compte de racine 7583 « apport non affecté » pour 75 K€.

1.5. Mise en place d'action de marketing de rue au Québec

Une convention de partenariat entre la Fondation Québécoise du Sida, la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le Sida (Cocq Sida) et AIDES a été signé en 2007, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a pour objet :

- le développement par la Fondation Québécoise d'un programme de collecte de fonds dans la rue avec le recrutement de donateurs par prélèvements automatiques et le soutien d'un prestataire de service,
- le financement par la Fondation Québécoise des actions soutenues par la Cocq Sida et des actions internationales menées par l'association AIDES,
- la mise en place d'une phase test en 2007 et le développement du programme de collecte de rue dans les principales villes de province du Québec, si les résultats de la phase test sont jugés satisfaisants.

Afin de soutenir et de permettre la mise en place du projet, AIDES finance depuis 2007 les actions de collecte de rue (test + développement) sous forme de prêts remboursables par la Fondation Québécoise. En 2008, les prêts vis-à-vis de la Fondation Québécoise ont augmenté de 237 K€ ; les remboursements s'élèvent à 60 K€. Un écart de conversion actif (perte de change) a été constaté dans le bilan 2008 pour 21 K€ sur ce prêt en devise; il est provisionné intégralement.

1.6. Analyse de l'activité

L'exercice 2008 se solde par un déficit de 852 K€ alors que budget serré voté en février 2008 tablait sur un excédent de 340 K€ ; les causes de ce résultat sont principalement liées au changement de modalité d'application de la méthode de comptabilisation des dépenses du marketing de rue qui s'est traduite par une perte de 1 341 K€ comptabilisée en résultat courant. Sans ce changement, le résultat aurait été bénéficiaire de près de 485 K€ : les décisions prises à la fin de l'été 2008 et visant à freiner l'évolution des charges expliquent l'excédent.

Les charges de l'exercice 2008 se sont élevées à 36 636 K€ en progression de 19,3% par rapport à l'exercice 2007; les produits se sont élevés à 35 785 K€ en progression 15% par rapport à l'exercice 2007 : la collecte de dons a progressé de 26% , résultat principalement du aux actions de collecte de marketing de rue réalisées en 2007 et au 1er semestre 2008 ;les subventions publiques ont progressé de 5% par rapport à 2007 (+ 30% entre 2006 et 2007). Les principaux postes de progression des charges sont constitués des subventions versées qui progressent de 46,4% en raison des subventions versées à la Coalition PLUS (700 K€),les

honoraires qui progressent de 420% (ONG Conseil principalement),alors que les dotations aux amortissements diminuent en raison de la comptabilisation en charge des dépenses de marketing de rue : globalement l'impact du changement de modalité d'application conduit à une surcharge de 1 341 K€, à comparer avec la perte de l'exercice soit 852 K€.

Le déficit global se repartit à hauteur de 821 K€ pour l'activité pour compte propre et 31 K€ pour l'activité sous contrôle de tiers financeurs (les CAARUD).

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A compter du 1er janvier 2005, l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 impose d'effectuer une approche par composants concernant notamment la valorisation de nos actifs immobiliers et à déterminer des durées d'amortissement de chaque composant en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). En l'absence de valeur résiduelle mesurable et significative, ces dernières n'ont pas été exclues des bases d'amortissement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Frais de recherche et développement (site Internet) Linéaire sur 3 ans
- Logiciels : Linéaire sur 1 an
- Autres immobilisations incorporelles Linéaire sur 1 an
- Constructions / approche par composants
  - Gros œuvre, structure, parking Linéaire sur 50 ans
  - Façade, étanchéité, couverture Linéaire sur 20 ans
  - IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs) Linéaire sur 15 ans
  - Agencements Linéaire sur 12 ans
  - Agencements et aménagements des constructions Linéaire sur 3 à 10 ans
  - Matériel et outillage Linéaire sur 3 à 10 ans
  - Matériel de transport Linéaire sur 1 à 5 ans
  - Matériel de bureau Linéaire sur 2 à 10 ans
  - Matériel informatique Linéaire sur 2 à 10 ans
  - Mobilier Linéaire sur 2 à 10 ans
  - Autres matériels Linéaire sur 4 à 5 ans

(Cf. : note 9 page 27)

2.2. Stocks

2.2.1. Stocks de produits de prévention et de promotion

Un suivi des stocks des produits de prévention et de promotion est effectué en extracomptable au sein du réseau. Il n'apparaît plus de stocks au bilan. Toutefois, ces produits, traités comptablement comme des consommables, peuvent faire l'objet d'écritures en Charges Constatées d'Avance à la clôture de l'exercice, selon les situations rencontrées dans le réseau.

2.2.2. Stocks d'oeuvres d'art

(Cf. : note 1.1.1 page 12)

2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

(Cf. : note 11 page 32)

2.4. Subventions et fonds dédiés

Conformément au règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999, et pour les subventions notifiées sur un exercice mais non consommées en totalité, la subvention est comptabilisée en produit sur l'exercice de notification et apparaît pour son montant total en compte de classe 74 - subvention d'exploitation. La partie non consommée fait l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés qui traduit vis à vis du financeur l'engagement à réaliser sur les ressources affectées.

Concernant les conventions pluriannuelles, la partie rattachée à des exercices futurs reste comptabilisée en produits constatés d'avance.

En 2006, AIDES a obtenu la création d'Etablissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) relevant du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13). A ce titre, pour ces subventions, la partie « non » ou « sur » consommée en fin d'exercice ne fait pas l'objet d'une écriture en fonds dédiés mais apparaît en résultat. Ce résultat fait l'objet d'une affectation à résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

(Cf. : note 12 page 37)

3. Engagements hors bilan

3.1. Engagements donnés

3.1.1. Crédit-bail

Les redevances de crédit-bail restant à verser se décomposent de la manière suivante :

(en €)	31/12/2008	31/12/2007
Redevances à payer à moins d'un an	121 935	112 897
Redevances à payer de 1 à 5 ans	258 581	221 070
Redevances à payer à plus de 5 ans	0	0
Total des redevances à payer	**380 515**	**333 967**

3.1.2. Privilèges de prêteurs de deniers et hypothèque

En 2008, AIDES a consenti trois privilèges de prêteur de deniers en premier rang au profit de la Banque Française de Crédit Coopératif d'un montant total de 590 K€ dans le cadre des emprunts souscrits pour les acquisitions de l'immeuble de la délégation régionale d'Auvergne Grand Languedoc (330 K€), de locaux supplémentaires au siège nationale (230 K€) et d'un bus pour le CAARUD du département de la Vienne (30 K€).

Au 31 décembre 2008, le montant des engagements liés à des privilèges de prêteurs de deniers et hypothèque s'élèvent à 1 841 K€. Ils sont répartis de la manière suivante (en €) :

Origine de l'emprunt	Type d'engagement	Profit	Année	Montant
Locaux du siège national	Privilèges de prêteurs	BFCC	2004	341 000
Locaux du siège national	Privilèges de prêteurs	BFCC	2006	215 000
Locaux du siège de la délégation régionale de Grand Est	Privilèges de prêteurs	BFCC	2007	230 000
Locaux du siège de la délégation régionale de Sud Ouest	Privilèges de prêteurs	BFCC	2007	285 000
Travaux liés à l'acquisition de l'immeuble Grand Est	Hypothèque	BFCC	2007	50 000
Travaux liés à l'acquisition de l'immeuble Sud Ouest	Hypothèque	BFCC	2007	130 000
Locaux du siège national	Privilèges de prêteurs	BFCC	2008	230 000
Locaux du siège de la délégation régionale d'Auvergne Grand Languedoc	Privilèges de prêteurs	BFCC	2008	330 000
Bus pour le CAARUD 86	Privilèges de prêteurs	BFCC	2008	30 000
TOTAL				**1 841 000**

3.1.3. Engagement en matière de retraite.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2008 est de 277 K€.

3.1.4. Facilité de caisse avec la Banque Française de Crédit Coopératif.

AIDES a conclu avec la BFCC une facilité de caisse garantie par des cessions de créances. Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun en cours à ce titre.

3.2. Engagements reçus en matière de legs

Les engagements de legs et donations autorisés en 2008 s'élèvent à 196 K€. Sur ces legs, les encaissements s'élèvent à 133 K€, soit un solde de 64 K€.

Les encaissements réalisés en 2008 sur les legs autorisés antérieurs à 2008 s'élèvent à 481 K€.

Compte tenu des encaissements réalisés en 2008 (614 K€), le solde total des engagements reçus en matière de legs à fin 2008 s'élèvent à 409 K€.

4. Tableau de mouvement des fonds associatifs

(en €)	31/12/2007	+	-	31/12/2008
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819			1 327 819
Report à nouveau	-1 560 170	-114 263		-1 674 433
Autres réserves	0	145 180	47 000	98 180
Résultat de l'exercice	340 576	-851 648	340 576	-851 648
Autres fonds associatifs				
Report à nouveau sous contrôle tiers financeurs	262 163	468 009	158 350	571 822
Apports de fusion	1 611 783			1 611 783
Subventions d'investissement nettes	233 107	348 375	188 483	393 000
Provisions réglementées	0	40 000	0	40 000
Total mouvements des fonds associatifs	**2 215 278**	**35 653**	**734 409**	**1 516 523**

Entre 2007 et 2008, les fonds associatifs enregistrent une diminution de 699 K€ qui s'explique par :

- Le résultat 2008, soit un impact de -852 K€ ;
- La provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR (compte spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux), soit un impact de +40 K€ ;
- La progression des subventions d'investissement nette, soit un impact de +160 K€ ;
- Le reclassement sur l'exercice, du résultat CAARUD affecté en 2008 en autres réserves, en subvention d'investissement, soit un impact de -47 K€.

Les autres mouvements de fonds propres concernent :

- L'affectation du résultat 2007 de 341 K€ constitué d'un bénéfice CAARUD de 468 K€ affecté au compte de report à nouveau sous contrôle de tiers financeur et d'une perte de 127 K€ affecté au compte de report à nouveau ;
- Les résultats CAARUD antérieurs à 2007 affectés en 2008 pour 158 K€ dont 145 K€ affectés en autres réserves et 13 K€ affectés en report à nouveau (cf : note 7.2. page 23)

5. Evénements postérieurs à la clôture des comptes 2008

Néant

6. Décomposition du résultat par région

L'Association AIDES est composée de 6 régions administratives et du siège, tenant chacune leur propre comptabilité. Au 31 décembre 2008, la répartition des résultats de AIDES par région, avant annulation des opérations inter-établissements -sans impact sur le résultat- est la suivante :

(en €)	Total des charges	Total des produits	Résultat
Auvergne Grand Languedoc	4 171 479	4 244 832	73 353
Grand Est	3 109 621	3 045 069	-64 552
Grand Ouest	3 720 181	3 685 903	-34 279
Nord Ouest Ile de France	7 895 107	8 088 062	192 955
Rhône Alpes Méditerranée	4 865 927	4 871 163	5 236
Sud Ouest	3 816 487	3 757 535	-58 952
Siège National	52 749 337	51 783 926	-965 411
Total	**80 328 139**	**79 476 490**	**-851 649**

7. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

L'Association AIDES a obtenu en 2006 la création d'établissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues).

La création d'établissements CAARUD relève du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13).

Ainsi, contrairement aux autres subventions publiques pour lesquelles est utilisé la notion de fonds dédiés, les parties non consommées ou surconsommées apparaissent dans le passif du bilan en résultat. Ce résultat fait l'objet l'année suivante d'une affectation à résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

7.1. Résultat 2008

Les résultats des CAARUD se traduisent en 2008 par un excédent sous contrôle de tiers financeurs de 276 K€ et un déficit sous contrôle de tiers financeurs de 307 K€, soit un résultat net cumulé de -31 K€.

A noter cependant que ces résultats à tiers financeur intègrent une perte de 8 K€ sur Saint Martin (région Grand Ouest) qui relève du dispositif ACT (Appartements de Coordination

Thérapeutique) soumis à la même réglementation que les CAARUD (Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF)

La répartition des résultats sous contrôle à tiers financeurs par département est la suivante (en €) :

Région	Dpt	Délégation	Budget de Charges CAARUD	Dotation CPAM 2008	Résultat excédentaire à tiers financeur	Résultat déficitaire à tiers financeur
AGL						
	31	Haute Garonne	330 405	384 345	15 384	
	34	Hérault	219 336	245 556	14 361	
	30	Gard	169 782	213 371		-29 954
	63	Puy de Dôme	144 210	134 210		-2 511
		Sous-total	*863 733*	*977 482*	*29 746*	*-32 465*
GE						
	25	Doubs	54 234	51 991	603	
	54	Meurthe et Moselle	163 512	135 722		-48 313
	57	Moselle	94 613	160 194		-5 244
	67	Bas Rhin	27 724	27 724		-311
	50	Nièvre	117 731	130 488		-15 548
	68	Haut Rhin	89 460	103 946	4 260	
		Sous-total	*547 274*	*610 065*	*4 863*	*-69 415*
GO						
	37	Indre et Loire	147 401	149 253	22 318	
	29	Finistère	146 631	132 105		-14 677
	35	Ille et Vilaine	180 974	138 291		-43 591
	85	Vendée	88 820	88 872		-4 463
		Saint-Martin				-8 468
		Sous-total	*563 825*	*508 522*	*22 318*	*-71 199*
NOIF						
	59	Nord Pas de Calais	165 906	154 888		-4 020
	75	Paris	240 693	300 108	13 760	
	76	Haute Normandie	87 994	79 882	719	
	78	Yvelines	214 002	257 491	9 063	
	93	Seine Saint Denis	304 192	379 048	128 105	
	95	Val d'Oise	108 811	89 221	46 396	
		Sous-total	*1 121 598*	*1 260 638*	*198 044*	*-4 020*
RAM						
	7	Ardèche	44 000	42 821	1 541	
	38	Isère	220 000	179 800	18 400	
	83	Var	93 000	120 821		-7 482
	84	Vaucluse	226 000	191 912		-31 358
		Sous-total	*583 000*	*535 354*	*19 940*	*-38 840*
SO						
	16	Charentes	133 534	156 073	0	
	64	Pau/Bayonne	176 705	96 957		-91 081
	86	Vienne	100 074	120 801	688	
	79	Deux Sèvres	94 964	69 878	0	
		Sous-total	*505 277*	*443 709*	*688*	*-91 081*
TOTAL			**4 184 707**	**4 335 770**	**275 599**	**-307 021**
TOTAL net			-	-	**-31 422**	

7.2. Affectation des résultats antérieurs à 2008

Il appartient au gestionnaire des établissements CAARUD de faire une proposition d'affectation des résultats budgétaires (tableau 6-2- du cadre normalisé Compte Administratif) en application de l'article R. 314-51 du CASF modifié par le décret du 7 avril 2006.

L'affectation du résultat est décidée par la DDASS, qui tient compte des circonstances qui expliquent le résultat.

En l'absence de décision d'affectation, les résultats 2006 avaient été affectés en 2007 dans les comptes de AIDES, en report à nouveau (excédentaire ou déficitaire) à tiers financeur.

En 2008, le montant des résultats 2006 et 2007 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation s'élève à 158 K€, dont 165 K€ d'excédent et 7 K€ de perte. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 145 K€ et au compte de report à nouveau pour 13 K€ (cf. : note 4 page 20)

Le tableau ci-dessous présente l'historique des résultats par département des établissements CAARUD et leurs décisions d'affectation (en €) :

			Résultat 2006		Résultats 2007		en 2008	RAN au 31/12/2008	
Région	**Dpt**	**Délégation**	**Excédents**	**Déficits**	**Excédents**	**Déficits**	**Résultats affectés**	**Excédents**	**Déficits**
AGL									
	31	Haute Garonne	47 000		52 334		47 000	52 334	0
	34	Hérault	33 096		30 273		63 369	0	0
	30	Gard		-16 230	162			162	-16 230
	63	Puy de Dôme		-6 579		-2 058	-6 579	0	-2 058
		Sous-total	*80 096*	*-22 809*	*82 769*	*-2 058*	*103 790*	*52 496*	*-18 288*
GE									
	25	Doubs	10 031		17 224			27 255	0
	54	Meurthe et Moselle		-2 110	2 257		2 257	0	-2 110
	57	Moselle	936		20 780			21 716	0
	67	Bas Rhin		-26 473	4 233			4 233	-26 473
	50	Nièvre	0		16 592			16 592	0
	68	Haut Rhin	13 939		5 191			19 130	0
		Sous-total	*24 906*	*-28 583*	*66 277*	*0*	*2 257*	*88 927*	*-28 583*
GO									
	37	Indre et Loire		-522	112 086			112 086	-522
	29	Finistère	21 039			-9 340		21 039	-9 340
	35	Ille et Vilaine	52 757			-9 755		52 757	-9 755
	85	Vendée	1 724			-1 471		1 724	-1 471
		Sous-total	*75 520*	*-522*	*112 086*	*-20 566*	0	*187 605*	*-21 088*
NOIF									
	59	Nord Pas de Calais	37 929		35 091		37 929	35 091	0
	75	Paris	0	-1 389	57 589			57 589	-1 389
	76	Haute Normandie	26 841		589			27 430	0
	78	Yvelines	0	-332	22 306			22 306	-332
	93	Seine Saint Denis	0	-170	70 402			70 402	-170
	95	Val d'Oise	0		21 727			21 727	0
		Sous-total	*64 770*	*-1 890*	*207 705*	*0*	37 929	*234 546*	*-1 890*
RAM									
	7	Ardèche		-4	5 632			5 632	-4
	38	Isère		-13 400		-20 487		0	-33 888
	83	Var	37 413		32 470			69 884	0
	84	Vaucluse	15 291			-22 369		15 291	-22 369
		Sous-total	*52 705*	*-13 405*	*38 103*	*-42 856*	0	*90 807*	*-56 261*
SO									
	16	Charentes	0		28 895			28 895	0
	64	Pau/Bayonne	17 001			-6 276		17 001	-6 276
	86	Vienne	0					0	0
	79	Deux Sèvres	14 375		3 931		14 375	3 931	0
		Sous-total	*31 376*	*0*	*32 826*	*-6 276*	14 375	*49 827*	*-6 276*
TOTAL			**329 372**	**-67 209**	**539 766**	**-71 757**	**158 350**	**704 208**	**-132 386**
TOTAL net			**262 163**		**468 009**			**571 822**	

8. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant plus de 50.000 € de subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires, et avec l'avis de la commission des études juridiques de la C.N.C.C. (bulletin n°146 de juin 2007) que les rémunérations 2008 des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de AIDES sont présentés dans l'annexe de façon globalisée :

(en €)	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération brute	289 221	208 434
Avantage en nature	0	0
Total	**289 221**	**208 434**

En 2007, les données concernent la directrice générale, le directeur général adjoint (nommé ensuite directeur général) et le président.

En 2008, les données concernent un administrateur, le directeur général, et le directeur délégué.

Les dirigeants bénéficient de remboursement de frais sur la base de justificatifs qui font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes en ce qui concerne le dirigeant bénévole.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement	35 904		
Autres immobilisations incorporelles	12 579 044		21 963
	12 614 948		21 963
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	268 881		93 639
Constructions sur sol propre	1 859 812		547 677
Constructions sur sol d'autrui	121 877		34 391
Constructions installations générales	154 327		402 509
Installations techniques et outillage industriel	205 722		28 637
Installations générales, agencements et divers	1 307 114		291 687
Matériel de transport	479 732		41 946
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 498 598		287 912
Emballages récupérables et divers	990		
Immobilisations corporelles en cours	195 770		
Avances et acomptes	31 000		51 840
	6 123 824		1 780 239
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	22 125		5 917
Prêts et autres immobilisations financières	494 318		383 202
	516 443		389 119
TOTAL GÉNÉRAL	**19 255 215**		**2 191 321**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.			35 904	
Autres immobilisations incorporelles	628	12 509 798	90 582	
	628	12 509 798	126 486	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 482	3 699	354 339	
Constructions sur sol propre		22 721	2 384 767	
Constructions sur sol d'autrui			156 268	
Constructions installations générales			556 836	
Install. techn., matériel et out. industriels			234 358	
Inst. générales, agencements et divers	16 660	3 880	1 578 261	
Matériel de transport		62 812	458 866	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 080	89 282	1 695 149	
Emballages récupérables et divers			990	
Immobilisations corporelles en cours		195 770		
Avances et acomptes	82 840			
	106 062	378 164	7 419 835	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			28 042	
Prêts et autres immo. financières		153 714	723 806	
		153 714	751 848	
TOTAL GÉNÉRAL	**106 690**	**13 041 677**	**8 298 169**	

9. Commentaires sur les immobilisations

La valeur brute de l'actif immobilisé enregistre une diminution de 10 957 K€. Cette diminution s'explique principalement par :

- Le changement de modalité de comptabilisation des coûts de négociation des contrats liés au fichier des donateurs (cf. : note 0 page 12), soit un impact de -12 510 K€ ;
- L'acquisition de construction et d'installations générales (dont principalement l'activation en 2008 des immobilisations en cours constatées en 2007 sur les travaux de rénovation du siège, l'acquisition des locaux de la délégation d'Auvergne Grand Languedoc et de l'acquisition de locaux pour le siège national), soit un impact de +950 K€ ;
- L'acquisition d'installation et d'agencement, soit un impact de +288 K€ ;
- La progression des prêts vis-à-vis de la Fondation Québécoise, soit un impact de +237 K€.

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.	12 965	11 968		24 933
Autres immobilisations incorporelles	9 017 065	17 316	8 956 098	78 283
	9 030 030	29 284	8 956 098	103 217
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	245 934	72 311	1 095	317 150
Constructions sur sol d'autrui	12 249	18 385		30 634
Constructions installations générales	109 973	45 095		155 068
Installations techn. et outillage industriel	159 174	13 053	118	172 109
Inst. générales, agencements et divers	1 110 174	82 870	3 333	1 189 711
Matériel de transport	401 399	24 838	62 812	363 425
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 206 052	199 336	89 446	1 315 942
Emballages récupérables et divers	990			990
	3 245 943	455 889	156 804	3 545 028
TOTAL GÉNÉRAL	**12 275 973**	**485 173**	**9 112 902**	**3 648 245**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement	11 968		
Autres immobilisations incorporelles	17 019		297
	28 987		297
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	72 311		
Construction sur sol d'autrui	18 385		
Constructions installations générales	45 095		
Installations techniques et outillage industriel	13 053		
Installations générales, agencements et divers	82 870		
Matériel de transport	24 838		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	199 208		128
Emballages récupérables et divers			
	455 761		128
TOTAL GÉNÉRAL	**484 749**		**425**

Provisions inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées		40 000		40 000
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		**40 000**		**40 000**
Provsions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		20 938		20 938
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	154 140	215 010	61 174	307 975
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**154 140**	**235 948**	**61 174**	**328 913**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	2 613	23 269	1 311	24 571
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	24 480	90 877	596	114 761
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**27 093**	**114 146**	**1 907**	**139 332**
TOTAL GÉNÉRAL	**181 233**	**390 094**	**63 081**	**508 245**

10. Commentaires sur les provisions

10.1. Répartition des dotations et des reprises sur provisions

(en €)	Dotations 2008	Reprises 2008	Dotations 2007	Reprises 2007
Eléments d'exploitation	127 108	8 870	45 000	19 242
Eléments financiers	44 207	0	810	0
Eléments exceptionnels	218 779	54 211	18 091	182 890
Total	**390 094**	**63 081**	**63 901**	**202 132**

10.2. Nature des provisions

En vertu du principe de prudence comptable, l'ensemble des litiges avec des tiers présentant un risque avéré pour l'association a été provisionné.

Une provision pour risque exceptionnel de 90 K€ a été constatée en 2008 sur la créance pour la SARL Antoine et Associée.

État des échéances des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	468 855	197 093	271 762
Autres immobilisations financières	254 951		254 951
	723 806	197 093	526 713
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	58		58
Autres créances clients	216 714	216 714	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 759	5 759	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 853	22 853	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	254 723	254 723	
État - Divers	4 712 700	2 882 445	1 830 255
Groupe et associés			
Débiteurs divers	863 935	863 935	
	6 076 741	4 246 428	1 830 313
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	351 012	351 012	
TOTAL GÉNÉRAL	**7 151 559**	**4 794 534**	**2 357 025**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	88 348	88 348		
- à plus d' 1 an à l'origine	1 455 599	256 541	1 124 927	74 131
Emprunts et dettes financières divers	1 024	1 024		
Fornisseurs et comptes rattachés	1 426 773	1 426 773		
Personnel et comptes rattachés	810 252	810 252		
Sécurité sociale et autres organismes	1 122 111	1 122 111		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	381 877	381 877		
Dettes sur immo. et comptes ratachés	7 882	7 882		
Groupe et associés				
Autres dettes	189 058	189 058		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 517 274	1 473 005	2 044 269	
TOTAL GÉNÉRAL	**9 000 198**	**5 777 496**	**3 169 196**	**74 131**

11. Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes

La mise en place progressive de partenariats pluriannuels avec les bailleurs conditionne la réalisation financière des conventions sur plusieurs exercices d'où notre mention des échéances à plus d'un an pour les principaux financeurs.

11.1. Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an

(en €)	2008	2007	Var (€)	Var (%)
Union Européenne	119 512	381 915	-262 403	-69%
Ministère des Affaires etrangères	1 676 837	1 424 643	252 194	18%
INPES	33 906	29 352	4 554	16%
Total	**1 830 255**	**1 835 910**	**-5 655**	**-0,3%**

11.2. Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus

(en €)	2008	2007	Var (€)	Var (%)
MAE	2 044 269	938 853	1 105 416	118%
Total	**2 044 269**	**938 853**	**1 105 416**	**118%**

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	52 904
Personnel	
Organismes sociaux	21 718
État et subventions à recevoir	254 723
Divers, produits à recevoir	682 332
Autres créances	76 903
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	431
TOTAL	**1 089 012**

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	9 366
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 297
Dettes fiscales et sociales	1 262 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	68 197
Autres dettes	41 423
TOTAL	1 693 582

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	351 012	3 517 274
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**351 012**	**3 517 274**

Tableaux de suivi des Fonds Dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES	Fonds à engager au début de l'exercice A	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées B	Utilisation en cours d'exercice C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A+B-C
Fonds dédiés - Siège National	65 846	43 721	64 832	**44 736**
Fonds dédiés - Grand Est	60 126	21 019	46 505	**34 640**
Fonds dédiés - Nord Ouest	62 915	259 284	43 915	**278 284**
Fonds dédiés - Grand Ouest	66 350		66 350	**0**
Fonds dédiés - Sud Ouest	114 780	36 901	83 457	**68 224**
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc	73 305	67 300	39 200	**101 405**
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée	244 523	200 921	240 818	**204 626**
TOTAL (I)	**687 845**	**629 147**	**585 077**	**731 915**

II-RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	Fonds à engager au début de l'exercice A	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées B	Utilisation en cours d'exercice C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A+B-C
Dons Manuels				
Fonds dédiés - Siège National				**0**
Fonds dédiés - Grand Est	2 450	3 000	2 450	**3 000**
Fonds dédiés - Nord Ouest				**0**
Fonds dédiés - Grand Ouest				**0**
Fonds dédiés - Sud Ouest				**0**
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc	17 000	9 990	17 000	**9 990**
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée				**0**
TOTAL A	**19 450**	**12 990**	**19 450**	**12 990**

	Fonds à engager au début de l'exercice A	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées B	Utilisation en cours d'exercice C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A+B-C
Legs et donations				
Fonds dédiés - Siège National				**0**
Fonds dédiés - Grand Est				**0**
Fonds dédiés - Nord Ouest				**0**
Fonds dédiés - Grand Ouest				**0**
Fonds dédiés - Sud Ouest				**0**
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc	10 000		10 000	**0**
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée		43 996		**43 996**
TOTAL B	**10 000**	**43 996**	**10 000**	**43 996**

SOUS TOTAL A + B (II)	**29 450**	**56 986**	**29 450**	**56 986**

TOTAL GENERAL I + II	**717 295**	**686 132**	**614 527**	**788 901**

Euro

12. Commentaires sur les fonds dédiés

12.1. Répartition des fonds dédiés par financeurs

Répartition des fonds dédiés par financeur	31/12/08	31/12/07	Var (€)	Var (%)
Financement DGS	8 200	0	8 200	N/A
Financement FSE	0	9 401	-9 401	-100%
Financement DDASS / DRASS	520 704	450 877	69 827	15%
Financement CPAM / CRAM / CNAM	59 983	94 425	-34 442	-36%
Financement Conseils Régionaux	0	5 000	-5 000	-100%
Financement Conseils généraux	0	14 653	-14 653	-100%
Financment autres ministères	6 820	21 750	-14 930	-69%
Financement des communes	108 499	8 300	100 199	1207%
Financement AGEFIPH	0	3 395	-3 395	-100%
Financement autres établissements publics	21 424	71 242	-49 818	-70%
Financement SIDACTION	1 014	1 014	0	0%
Financement autres établissements privés	5 271	7 788	-2 517	-32%
Donateurs privés	56 986	29 450	27 536	93%
Total	**788 900**	**717 294**	**71 606**	**10%**

Effectifs

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22)

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres dirigeants	16	
Cadres	113	1
Agent de maîtrise et techniciens		
Employés	322	
TOTAL	451	1

Commentaire :

- Il s'agit de l'effectif de l'association AIDES en nombre de personnes au 31/12/2008
- L'effectif en équivalent temps plein s'élève à 416 personnes
- Les données sont extraites du fichier du personnel au 31/12/2008

13. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Avertissement : en application de l'art. 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels.

L'annexe décrit les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources, prévu à l'art. 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, en l'absence de référentiel comptable applicable à ce jour.

En 2008, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public se décompose de la manière suivante :

EMPLOIS DES FONDS PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	2008 (en €)	2007 (en €)
MISSIONS SOCIALES	4 291 023	3 532 423
Conseil en méthodologie et évaluation des actions	70 992	58 104
Formation	590 651	510 481
Soutien des personnes et action sociale et juridique, Insertion socio-professionnelle	845 516	455 069
Prévention et réduction des risques: action communautaire	842 434	354 336
Action thérapeutique, information sur les traitements et recherche	244 425	181 277
Information et sensibilisation du public, plaidoyer politique	797 289	1 139 663
Actions internationales	899 715	565 226
Animation des Délégations - Développement du réseau AIDES (depuis 2005)		268 267
REVERSEMENT DES DONS		
Reversement des dons aux autres associations AIDES		
FRAIS D'APPEL DE LA COLLECTE	7 919 432	6 049 424
FONCTIONNEMENT /PARTICIPATION AU RESULTAT	2 809 789	2 129 256
RESSOURCES NON UTILISEES REPORTEES SUR L'ANNEE SUIVANTE	56 986	
TOTAL EMPLOIS	15 077 229	11 711 103

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	2008 (en €)	2007 (en €)
DONS VIREMENTS PERMANENTS	11 913 373	9 446 339
DONS MANUELS ISSUS DES OPERATIONS DE COLLECTE DE FONDS	1 140 568	899 475
AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	994 853	756 899
PRODUITS DE LA VENTE DES DONS EN NATURE	389 126	256 994
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES CAMPAGNES ANTERIEURES	0	0
LEGS, DONATIONS, ET AUTRES LIBERALITES	613 919	320 857
AUTRES FONDS PRIVES (Tickets Services)	25 390	30 540
TOTAL RESSOURCES	15 077 229	11 711 104

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC DE L'EXERCICE 2008

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenues d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

AVERTISSEMENT :

Ce document présente uniquement les Ressources Collectées auprès du Public, qui constituent 43 % des produits d'exploitation de l'association (contre 38,8% en 2007). Ces produits n'incluent pas la valorisation des espaces de communication. Ce document n'est donc pas révélateur de la situation financière de AIDES dans son intégralité, mais rend compte de l'utilisation des dons et autres fonds issus de la générosité du Public.

13.1. Présentation des ressources

Les ressources présentées dans le Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public regroupent les comptes comptables suivants (en €) :

Compte comptable	Libellé	2008	2007	Var (€)	Var (%)
75430000	Dons virements permanents	11 913 373	9 446 339	2 467 034	26%
75450000	Dons manuels issus des opérations de collecte de fonds	1140568	899 475	241 093	27%
7541...	Dons avec reçus	303 269	359 344	-56 075	-16%
75420000	Dons sans reçus	300 142	119 071	181 071	152%
75470000	Autres dons	361 992	278 483	83 509	30%
7545....	Produits de la vente des dons en nature	389126	256 994	132 132	51%
789...	Report des ressources non utilisées	29 450	35 960	-6 510	-18%
75500000	Legs	613 919	320 857	293 062	91%
75440000	Tickets Services offerts	25 390	30 540	-5 150	-17%
TOTAL DES RESSOURCES A AFFECTER		15 077 229	11 747 063	3 330 166	28%

L'arrêté du 30 Juillet 1993 fixe la liste des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public. Les produits de la vente des dons en nature doivent être identifiés à part entière. La comptabilité générale de AIDES n'intègre pas cette spécificité ; la part des produits de la vente de dons en nature a été identifiée uniquement en comptabilité analytique. Elle concerne uniquement les braderies de Paris et de Marseille (389 K€).

Depuis 2005, les ressources collectées auprès du public n'ont cessé d'augmenter. Entre 2007 et 2008, ces ressources enregistrent une progression de 28% (+3 327 K€) contre 58% entre 2006

et 2007 (+4 323 K€). Ce ralentissement de croissance s'explique par le ralentissement des campagnes de sensibilisation dans la rue sur le second semestre 2008. En contrepartie, les frais de collecte ont diminué entre 2007 et 2008 ; ils s'élèvent à 2 730 K€ en 2008.

La progression de 3 327 K€ des ressources collectées auprès du public porte principalement sur les dons par virement permanent (+2 467 K€).

La rubrique « autres dons », concerne principalement les dons provenant d'entreprises privées n'exigeant pas de compte-rendu financier sur les dons octroyés. Ils sont en progression de 84 K€ entre 2007 et 2008.

Depuis 2006, ont été ajouté la valorisation des tickets services offerts (25 K€ en 2008). L'intégralité de ces tickets services est utilisée pour le soutien des personnes dans les missions sociales. Pour information, les tickets services obtenus en 2005 s'élevaient à 51 K€, à 41 K€ en 2006 et à 31 K€ en 2007, soit une diminution de 50% depuis 2005.

13.2. Présentation des emplois

Les emplois ont été divisés en plusieurs catégories. Celles-ci correspondent à la comptabilité analytique de l'association. Il est à noter que les dons ne financent qu'une partie de nos activités et que les sommes indiquées ne correspondent pas au coût de revient global de ces activités.

13.2.1. Les missions sociales

Elles regroupent l'ensemble des activités de l'association à destination des personnes touchées ou proches de l'épidémie à VIH.

- Le conseil en méthodologie et évaluation des actions :

Cette activité est la garantie de la pertinence et de la qualité des actions des délégations AIDES. Il s'agit d'apporter un support méthodologique aux actions de terrains.

- la formation :

Etant donné la complexité des traitements, des parcours de vie des personnes venant à AIDES et des réponses à leur apporter, des formations sont régulièrement faites pour les membres de l'association, volontaires ou salariés, pour garantir la qualité de l'action de AIDES.

- le soutien des personnes, action sociale et juridique, insertion socioprofessionnelle :

On retrouve dans cette catégorie l'accueil des personnes, les actions d'hébergement (thérapeutique, famille d'accueil, social), de loisirs et de convivialité, l'insertion sociale et professionnelle, le conseil social et/ou juridique, les aides financières, les groupes de soutien (groupes de parole, permanences hospitalières...)

- la prévention et la réduction des risques, action communautaire :

De nombreuses actions de prévention sont menées auprès du grand public mais aussi des populations plus vulnérables à l'épidémie de VIH, selon leurs particularités : migrants, sourds, jeunes, femmes, détenus, homosexuels, usagers de drogue...

- l'action thérapeutique, l'information sur les traitements et recherche :

Etant donnée la complexité et la lourdeur des traitements anti-VIH, ainsi que les différents aspects médicaux de la maladie, des actions d'information (universités des personnes touchées, week-end de formations, atelier santé) sont menées dans les délégations. Des brochures et le journal REMAIDES informent également les malades et séropositifs sur les différentes avancées et changements médicaux. Enfin, une participation active aux conférences et congrès de recherche permet de porter la voix des malades, de participer et d'influer sur les recherches en cours.

- l'information et sensibilisation du public, plaidoyer politique :

Il s'agit de campagnes d'envergure nationale, et également au niveau local, de communication sur le VIH, ses modes de contamination, l'importance du préservatif... Un temps important est également consacré au plaidoyer auprès des pouvoirs publics, pour que les lois s'adaptent aux problèmes rencontrés sur le terrain (droit des malades...).

- les actions internationales :

Elles sont menées en partenariat avec des associations d'autres pays, en Afrique et en Europe. Au delà de la prévention, ces actions regroupent également de la prise en charge médicale et psychosociale des malades et de leurs proches, ainsi que des actions de lobbying international pour un accès aux traitements pour tous.

- L'animation des délégations AIDES, développement du réseau :

En 2005, une « direction du développement » a été créée. Le développement du réseau AIDES a pour objectif de répondre aux recommandations de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales) d'assurer la meilleure couverture possible du territoire. Ceci s'est traduit par l'ouverture de délégation en Guyane et de la fusion avec d'autres associations, notamment dans la Marne. En 2006 et en 2007, cette direction du développement a été renommée direction de la coordination du réseau et intègre également les éditions, la communication interne ainsi que la coordination du réseau.

13.2.2. Les frais d'appel de la collecte

Il s'agit des coûts de recherche de fonds privés, dons des particuliers ou des entreprises, legs, donations. Ces frais d'appel de la collecte se décomposent en frais de collecte (campagnes de marketing direct), en frais de traitement (gestion de la base de données, reçus fiscaux...), en autres frais de collecte auprès des entreprises ou en régions et en gestion des legs et donations.

13.2.3. Les frais de fonctionnement

On y retrouve la direction générale, les services financiers (comptabilité, gestion, audit interne), le Commissariat aux Comptes, la paye, le secrétariat, la gestion des ressources humaines, les services généraux et informatique et les différents coûts liés au fonctionnement de la structure (photocopies, téléphone, courrier, fournitures...), la vie associative de l'Association (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence), les frais liés à la représentation des salariés et les frais financiers. Ces derniers sont importants étant donné le versement toujours décalé des subventions publiques, contrairement aux dépenses qui sont réglées au moment de l'action.

13.2.4. Les ressources non utilisées reportées sur l'année suivante

Certains dons ou legs sont affectés à une action particulière qui n'a pas pu être réalisée dans son intégralité l'année du don. Ces ressources sont alors reportées sur l'année suivante.

13.3. Modalités de répartition du financement des emplois

Les ressources de AIDES sont principalement composées de :

- des subventions (d'Etat, de la Commission Européenne, des collectivités locales, des fondations ou entreprises privées et autres organismes sociaux),
- de la collecte de fonds (dons, legs et donations),
- des cotisations des volontaires de l'association,
- de la participation financière des usagers aux actions.

Sauf demande expresse des donateurs, les fonds collectés auprès du public sont affectés aux missions sociales, aux frais d'appel de la collecte, aux frais de fonctionnement, ou ressources non utilisées reportées sur l'année suivante et à la participation au résultat de l'exercice conformément à l'objet social et aux décisions d'affectation du Conseil d'Administration de AIDES.

Les ressources collectées auprès du public sont affectées prioritairement en fonction :

- des décisions du Conseil d'Administration sur une affectation spécifique,
- des coûts des missions sociales insuffisamment ou non financé par les subventions,
- des coûts du fonctionnement insuffisamment ou non financé par les subventions.

13.3.1. Coût des missions sociales

Les ressources collectées auprès du public viennent dans la plupart des cas compléter une insuffisance de financement d'une action par les subventions publiques. Le montant affecté aux missions de AIDES n'est donc pas attribué précisément à une charge particulière (déplacements, photocopies...).

13.3.2. Coût de la collecte

Les ressources collectées auprès du public peuvent financer :

- le coût des salariés du service,
- les honoraires de l'agence de marketing externe,
- les prestations liés à l'investissement dans la collecte dans la rue,
- les coûts de conception des messages envoyés par mailing aux donateurs,
- les frais d'édition,
- les frais d'affranchissement,
- les frais de traitement des dons (prestataire externe chargé de la gestion de la base de données des donateurs, édition des reçus fiscaux),
- les services bancaires,
- une quote-part de charges indirectes (téléphone, photocopies, fournitures de bureau...).

13.3.3. Coût de fonctionnement

AIDES est organisé en trois niveaux : un siège, 6 délégations régionales en 2008, et une soixantaine de délégations départementales.

Dans les délégations départementales, le coût de la structure départementale (loyer, téléphone, photocopies, affranchissement...) a été réparti sur les actions du département en fonction du poids pondéré des charges directes des actions concernées (hors fonds dédiés).

Pour certains départements, les frais de la structure départementale ont été répartis suivant des clefs de répartition fixées.

Il est à préciser que depuis 2004 et la signature d'une convention triennale avec le Ministère de la Santé (Direction Générale de la Santé), les frais des structures régionales sont principalement pris en charge par ce financement national et sont intégrés dans les coûts de fonctionnement.

13.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES

Les aides en nature ne figurent pas dans le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public mais un montant est donné à titre d'information dans cette annexe.

13.4.1. Campagnes de publicité offertes

Les opérations de communication externe de AIDES sont organisées, entre autres, sous forme de campagnes grand public. Ces campagnes de sensibilisation ont été réalisées en partenariat avec des entreprises de communication privées qui ont offert certaines prestations à l'Association.

Ces prestations effectuées à titre gracieux ont été estimées pour l'exercice 2008 à 1 683 K€ et se décomposent de la manière suivante (en €):

		2008
Espaces Offerts en Télévision		
Aides Attitude		321 131
	Sous-total	*321 131*
Espaces Offerts en Radio		
Aides Attitude		123 588
	Sous-total	*123 588*
Espaces Offerts en Affichage		
Campagne Star		25 000
Aides Attitude		25 000
	Sous-total	*50 000*
Espaces offerts en encarts Presse		
Aides Attitude		255 568
	Sous-total	*255 568*
Campagne Internet		
Aides Attitude		602 250
Campagne Google Adwords		42 964
Autres		1 990
	Sous-total	*647 205*
Divers		
Aides Attitude		5 812
Campagne Star		209 455
Production Love Stories		56 970
Autres		13 200
	Sous-total	*285 437*
	TOTAL	**1 682 928**

13.4.2. Autres dons en nature

Certaines collectivités locales mettent à la disposition de délégations de AIDES des locaux et du matériel. Des préservatifs et autres outils de prévention sont parfois donnés à l'association.

Au 31 décembre 2008, le recensement de ces ressources en nature n'a pu être effectué.

13.5. Etat des effectifs bénévoles

La valorisation du volontariat ne figure pas dans le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public mais est donné à titre d'information dans cette annexe.

Les heures de volontariat ont été valorisées dans le rapport d'activité annuel de AIDES et dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice 2008. Ces heures comprennent à la fois le temps passé sur les actions de l'Association (prévention, réduction des risques, soutien des personnes, actions internationales...) et le temps autour de la vie associative (conseils des départements, conseil de régions, conseils d'administration, assemblées générales...).

La valorisation du volontariat, qui figure en troisième partie du compte de résultat s'élève à 5 973 058 €.

Cette évaluation du temps de présence des volontaires de AIDES pour 2008 a été établie d'après les éléments de valorisations suivants :

- le nombre d'heures de volontariat : 322 868 heures correspondant à 887 volontaires effectuant 7 heures de volontariat par semaine en moyenne sur l'année,
- le coût horaire de valorisation : 18,50 € (charges sociales comprises, correspondant au coût horaire d'un répondant téléphonique à Sida Info Services).

La vie associative est une part importante du volontariat de AIDES, car c'est lors des débats au sein de ces institutions que s'élabore la politique de AIDES, et sa transformation en actions tant en interne, qu'en actions de lobby vers l'extérieur. La vie associative fait donc partie des missions sociales de AIDES, puisque c'est par elle que se construit la parole des personnes touchées par le sida.

AIDES

Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

RAPPORT SPECIAL

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AIDES
Tour Essor
14 Rue Scandicci
93500 PANTIN

EXERCICE 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Les conventions décrites dans le présent rapport concernent toutes les opérations intervenues au cours de l'exercice 2008, ainsi que les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie.

A - Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1er mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vu de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1°) Convention conclue entre AIDES et le Conseil d'Etat quant à la rémunération de Monsieur Christian SAOUT, administrateur.

Conformément à la convention signée en date du 22 juillet 2007, le Conseil d'Etat a facturé à AIDES la rémunération brute et les charges patronales de Monsieur Christian SAOUT.
Le montant de cette facturation s'élève pour l'exercice 2008, à 103.221,22 €.

2°) Frais de déplacement, de missions, réglés directement par l'Association ou remboursés aux administrateurs.

A ce titre, pour l'exercice 2008, et pour les administrateurs suivants de AIDES, ces sommes se sont élevées à :

Mme Catherine AUMOND	4.360,52 €
M. Frédéric BINOUST	3.706,05 €
M. Stéphane CALMON	1.358,19 €
Mme Graciela CATTANEO	3.668,58 €
Mme Nathalie CHANTRIOT	148,90 €
M. Samuel GALTIE	1.610,10 €
M. Patrick GREGORY	8.631,78 €
Mme Hakima HIMMICH	1.554,81 €
Mme Isabel LEFEBVRE	317,50 €
Mme Marie Hélène LOUANGES	5.289,75 €
Mme Christiane MARTY-DOUBLE	1.502,90 €
M. Gino PAVEGLIO	218,87 €
M. Christophe POROT	7.562,80 €
M. Antoine ROULET	3.336,70 €
M. Christian SAOUT	4.912,54 €
Mme Claude Esther SCHMITT	885,31 €
M. Michel SIMON	6.059,88 €
M. Franck SPECENIER	76,86 €
M. Bruno SPIRE	32.446,56 €
Mme Marie SUZAN	6.483,64 €
M Alliou SYLLA	2.735,37 €
M. Christain VERGER	5.913,65 €
M. Philippe ZUCCOLO	2.481,67 €

Total	**105.262,93 €**



3°) Frais de télécommunication des administrateurs de AIDES

A ce titre pour l'exercice 2008, et pour les administrateurs suivants, ces frais se sont élevés à :

Mme Catherine AUMOND	1.039,76 €
M. Frédéric BINOUST	543,33 €
M. Stéphane CALMON	544,88 €
Mme Graciela CATTANEO	591,39 €
Mme Isabel LEFEBVRE	436,65 €
M. Patrick GREGORY	398,76 €
M. Christian SAOUT	283,13 €
M. Bruno SPIRE	832,44 €

Total	**3.630,58 €**

4°) Frais divers remboursés aux administrateurs

A ce titre, et pour l'exercice 2008, il a été remboursé à :

Mme Hakima HIMMICH	1.191,57 €
Mme Lyse PINAULT	2.801,42 €
M. Christian SAOUT	103,20 €
M. Bruno SPIRE	1.496,88 €
M. Alliou SYLLA	180,00 €

Total	**5.773,07 €**

5°) Convention de partenariat entre la fondation Québécoise du Sida, la Cocq Sida, et Aides.

Une convention de partenariat a été signée le 4 juin 2007 entre la fondation Québécoise du Sida, la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le Sida (Cocq Sida) et Aides. Aides finance les actions de collecte de rue sous forme de prêt remboursable par la fondation Québécoise. Au cours de l'exercice 2008, les prêts effectués à la fondation Québécoise s'élèvent à 237.001,13 €. Les remboursements reçus au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 60.038,51 € et le capital restant dû au 31décembre 2008, s'élève à 176.962,62 €.

Administrateur concerné :

Mme Lyse PINAULT, représentante permanente de la Cocq Sida, administrateur de Aides est également,

Directrice Générale de la Cocq Sida et Présidente de la Fondation Québécoise du Sida.



6°) Avance de trésorerie entre Aides et Arcad Sida

Aides a consenti des avances de trésorerie à l'association Arcad Sida pour financer des actions dans le cadre des projets internationaux de Aides. Au 31 décembre 2008, le solde de ces avances s'élève à 32.002,65 €.

Administrateur concerné : Monsieur Alliou SYLLA, représentant permanent d'Arcad Sida, administrateur de Aides est également,

Président de l'association Arcad Sida.

7°) Avance de trésorerie entre Aides et ALCS

Aides a consenti des avances de trésorerie à l'association ALCS pour financer des actions dans le cadre des projets internationaux de Aides. Au 31 décembre 2008, le solde de ces avances s'élève à 1.080,50 €.

Administrateur concerné : Mme Hakima HIMMICH, représentant permanent de l'ALCS, administrateur de Aides est également,

Présidente de l'association ALCS.

8°) Opérations réalisées entre Aides et La Coalition Internationale Sida (Plus)

Au titre de l'exercice 2008, les opérations suivantes sont intervenues entre Aides et la Coalition Internationale Sida (Plus) :

- Apport annuel de Plus en faveur de Aides : 75.000 €
- Apport annuel de Aides en faveur de Plus : 700.000 €
- Cotisation annuelle de Aides versée à Plus : 1.000 €
- Refacturation par Aides d'une mise à disposition de locaux et de services généraux pour un montant de 24.000 €, à compter du deuxième semestre 2008.



- Refacturation par Aides des salariés suivants :

Vincent Pelletier, Directeur	16.315,79 €
Emmanuel Trenado, Secrétaire permanent	44.918,88 €

- Refacturations diverses : 64.211, 29 €.

Administrateurs concernés :

Monsieur Bruno SPIRE, représentant permanent de Aides au Conseil d'Administration de Plus est également,

Président de Aides ;

Monsieur Michel SIMON, représentant permanent de Aides au Conseil d'Administration de Plus est également,

administrateur de Aides ;

Madame Lyse PINAULT, représentant permanent de Cocq Sida au Conseil d'Administration de Plus est également,

représentante permanente de Cocq Sida, administrateur de Aides ;

Monsieur Alliou SYLLA, représentant permanent d'Arcad Sida au Conseil d'Administration de Plus est également,

représentant d'Arcad Sida, administrateur de Aides ;

Madame Hakima HIMMICH , représentante permanente de l'ALCS au Conseil d'Administration de Plus est également,

Représentante permanente de l'ALCS, administrateur de Aides.

\/

B - Conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1°) Prêts et avance de frais.

- Le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2004, a autorisé l'Association AIDES à porter le prêt accordé à Monsieur Christian SAOUT à 18 500 €. Au 31 décembre 2008, le capital restant dû par Monsieur Christian SAOUT s'élève à 6.275 €.

- Le Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2004, a autorisé l'Association AIDES à porter le prêt accordé à Monsieur Christian VERGER à 6 860,21 €. Au 31 décembre 2008, le capital restant dû par Monsieur Christian VERGER s'élève à 410,21 €.

- Aides a accordé une avance de frais de déplacements de 1.500 € à Monsieur Christian SAOUT et de 500 € à Madame Marie SUZAN.

2°) Mise à disposition d'un appartement de fonction.

Depuis mars 2000, AIDES met à disposition de Monsieur Christian SAOUT, administrateur, un appartement de fonction situé à Paris.

Au titre de l'exercice 2008, le loyer annuel et les différentes charges réglées par AIDES se sont élevés à 9.844,55 €.

Le dépôt de garantie correspondant s'élève à 1.520 €. Au titre de l'exercice 2008, la moitié de cette charge a été refacturée au CISS.

Fait au Tourne,
Le 15 Juin 2009

P/ DURAND et Associés Aquitaine
Nicolas de LAAGE de MEUX
Commissaire aux comptes et Associé